



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

Séance du 30 mars 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11		L'an deux mille vingt-six, Le trente du mois de mars à dix-neuf heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Michel GRAS, Maire.
Date de convocation : 21/03/2026 Date d'affichage : 02/04/2026		Présents : GRAS Jean Michel, BROIGNIEZ Véronique, LENOBLE Alexandre, DOMINICUS Stéphane, LORMET Philippe, GRAS LAPLANTE Estelle, BONIN Berengère, THABARD Nicolas, VEURIOT Hélène, HAWECKER Marion, BONNIN Leo.
VOTE	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	11
Secrétaire de séance : Nicolas THABARD.		

DELIBERATION 2026-16

DESIGNATION des délégués au Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEK)

VU les Statuts du Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEK du Jura) modifiés par l'arrêté Préfectoral du 15 novembre 2021, en particulier son article 13 relatif à la composition et l'élection du Comité syndical et prévoyant que le conseil municipal de chaque commune membre désigne un délégué communal chargé de constituer avec les délégués élus par les autres communes du canton un collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité Syndical ;

CONSIDERANT l'adhésion antérieure de la Commune au Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEK) ;

EXPOSE qu'il revient au Conseil Municipal d'élire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux 1^{ers} tours, puis à la majorité relative au 3^{ème} tour, un délégué communal (article L 5211-7 CGCT).

Le choix du Conseil Municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres (Article L.5721-2 CGCT).

Après avoir procédé à l'appel des candidatures puis au vote au scrutin secret,

le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCLARE** élu en qualité de **Délégué communal**, M. **LENOBLE Alexandre**, 2^{ème} Adjoint, pour participer au collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité syndical du **SIDEK DU JURA**,
- ✓ **CHARGE** le Maire de transmettre au SIDEK du Jura les données nécessaires à l'identification et à la convocation de l'élu,
- ✓ **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au SIDEK du JURA, au préfet et de l'afficher.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 039-213903925-20260330-2026_16-DE



Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

GRAS Jean Michel.

